

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique du projet de parc éolien sur la commune de Cram Chaban (Charente Maritime)

**De :** Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>

**Date :** 15/06/2019 18:15

**Pour :** Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

> A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

>

> "La Charente Maritime est en danger de mort touristique" ...déclaration de Monsieur Dominique Bussereau, président de Conseil départemental de Charente Maritime.

> A ce jour, la situation sur le département est la suivante

> -15 parcs éoliens installés soit 81 éoliennes.

> -11 parcs éoliens autorisés soit 67 éoliennes.

> - 19 parcs en instruction soit 112 éoliennes.

> - 31 parcs en projet soit 215 éoliennes. soit un **total de 475 éoliennes**

>

> 26% de ces parcs sont en Aunis.

> 63 % dans le Pays des Vals de Saintonge

> 11% au centre et Sud de la Charente Maritime.

> Tous ces parcs éoliens amènent des nuisances pour les riverains : des machines trop proches des habitations, des nuisances sonores, la dévalorisation des biens immobiliers. Un manque de transparence dans l'information.

> Savez vous que beaucoup de riverains sont des jeunes ménages qui ont fait construire une maison en s'endettant sur 20 ans et avec l'arrivée de ces machines perdent du jour au lendemain, 20 à 30% de la valeur de leur maison..

> Ce sont également des retraités qui toutes leurs vies ont mis de coté quelques économies pour s'acheter une petite maison et qui voit arriver de gigantesques machines.

> Monsieur le commissaire enquêteur, l'éolien industriel est une catastrophe écologique et économique.

> J'émetts un avis défavorable.

> Michel Broncard

> Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge

> Vice Président de la Fédération Environnement Durable

>